DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Conseil départemental du Finistère
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES SERVICES GÉNÉRAUX

MARCHÉ PUBLIC
MARCHE DE FOURNITURE

Rénovation et extension de la demi-pension du collège de Coat Mez à Daoulas
Location et travaux d'installation de bâtiments modulaires

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026DBSGDPCOATMEZMODUL
Date limite de remise des plis	23/11 /2026 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Conseil départemental du Finistère
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES SERVICES GÉNÉRAUX
Représentant : Maël de Calan président du Conseil départemental
Adresse : Conseil départemental du Finistère
CS29029
32 Boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex

Adresse du profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Location et travaux d'installation de bâtiments modulaires au collège de Coat Mez à Daoulas - (2026DBSGDPCOATMEZMODUL)**

Les prestations de location de modulaires sont directement liées à l'opération de travaux relative à la rénovation de la demi-pension du collège de Coat Mez. Ces installations permettront d'accueillir une salle à manger, un sas de liaison entre un bâtiment existant et les modulaires de la salle à manger, ainsi qu'un vestiaire pour le personnel.
Ces prestations de location de modulaires permettront de garantir les conditions de sécurité et de fonctionnement du service de restauration tout en limitant les perturbations liées aux travaux.

Fourniture et installation de modulaires accueillant une salle de restauration collective provisoire, un sas de liaison avec le bâtiment existant, un ensemble de vestiaires provisoires destiné au personnel

Objet	Code CPV
Modulaires (AOO Fourniture)	44211100-3 - Bâtiments modulaires préfabriqués

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Rénovation et extension de la demi-pension du collège de Coat Mez à Daoulas - Location et travaux d'installation de bâtiments modulaires
Acheteur	Conseil départemental du Finistère
Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire de fournitures à partie forfaitaire et à bons de commandes sans minimum et avec maximum pour la partie à bons de commandes passé en Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)
Structure	1 lot
Lieu d'exécution	Collège de Coat Mez - Keranguen - 29460 DAOULAS
Durée	30 Mois (y compris période de préparation)
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	Selon barèmes
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix mixtes

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossibilité de distinguer des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

- Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure :**

	Publication de la consultation
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles
	Classement des offres et attribution du contrat
	Information des candidats non retenus
	Signature et notification du contrat

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh sous la référence **n°2026DBSGDPCOATMEZMODUL**.
Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Présent Règlement de la consultation
- Acte d'engagement et son annexe
- CCAP - MODULAIRES Cahier des clauses administratives particulières – Fournitures (location/AOO)
- Modèles d'attestation de visite
- DPGF : Décomposition du prix global et forfaitaire
- Annexes techniques :
 - Annexes (pour mémoire) : pièces communes et lots 2, 3, 13, 14 des lots travaux
 - Plans
 - Planning prévisionnel

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera

solidaire.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats pourront effectuer une visite des lieux d'exécution du marché.

Cette visite aura lieu le mardi 3 novembre 2026 à 14 heures.

- Personne à contacter :

L'architecte en charge du suivi du projet : Mme Baz Véronique :
v.baz@cap-architecture.com – 02 98 33 25 40

A mettre en copie des échanges par email : M Dantel Romain :
romain.dantel@finistere.fr – 02 98 76 64 01

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh .

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et **signer les documents au format PAdES exclusivement.**

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) en l'absence de DUME
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie), en l'absence de DUME
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'**offre** des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement et son annexe
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire (au format excel et pdf) (tous lots)
Mémoire technique	Le mémoire technique sera limité à 40 pages, hors annexes (fiches techniques, CV…). Toute page au-delà de cette limite ne sera pas prise en compte. Le mémoire technique, comprend obligatoirement les éléments suivants : - Eléments d'organisation de l'équipe affectée à l'opération en phase d'études et de réalisation, notamment les moyens humains affectés au projet, les mesures d'hygiène, de sécurité et de développement durable qui seront prises sur le chantier ; - Eléments calendaires spécifiques au lot répondant aux délais contractuels et présentant les sous détails de tâches correspondant aux prestations à réaliser (installation et désinstallation, remise en état) ; - Fiches techniques pour les équipements, matériels et matériaux concernés
Calendrier prévisionnel d'exécution	Le calendrier prévisionnel d'exécution spécifiant les tâches décrites au CCTP

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage, la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

- **Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :**

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »,** ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

« **Rénovation et extension de la demi-pension du collège Coat Mez à Daoulas - Location et travaux d'installation de bâtiments modulaires - N° de lot en cas d'allotissement**
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR "

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Conseil départemental du Finistère
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES SERVICES GÉNÉRAUX
CS29029
32 Boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	Le critère Prix sera apprécié au regard du montant forfaitaire de prestation indiqué à l'acte d'engagement, auquel sera ajouté 3 mois (à prix mensuel) + 15 jours de location complémentaires pour les modulaires salle à manger.
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique de la proposition sera appréciée au regard du mémoire technique, des fiches techniques remis à l'appui de l'offre
- Qualité du mémoire technique au regard des spécificités de l'opération, notamment la qualité des installations proposées pour ce chantier (fiches produits à fournir pour les modules concernés) (20%) - Organisation de l'équipe affectée à l'opération en phase d'études et de réalisation, notamment les moyens humains affectés au projet, les mesures d'hygiène, de sécurité et de développement durable qui seront prises sur le chantier (10 %) - Planning spécifique répondant aux délais contractuels et présentant les sous-détails de tâches correspondant aux prestations à réaliser (notamment installations des modules, mise en service, équipement des modules et retrait des bâtiments modulaires, remise en état du terrain) (10 %)	

Discordance des prix : Marché à prix forfaitaire

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. Le prix global de l'offre indiqué dans la décomposition du prix global forfaitaire sera le montant pris en compte pour la comparaison des offres et aura valeur contractuelle.

Toutefois, en cas d'erreur matérielle incontestable sur le calcul de ce montant total, le prix global forfaitaire pourra être modifié sous réserve de l'accord du candidat.

C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement de l'offre et pour la signature du marché si le candidat est retenu.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Négociations :**

Sans objet

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement signé au format Pades	Acte d'engagement signé au format Pades et son annexe insertion (le cas échéant)
Attestation d'assurance	Responsabilité civile professionnelle
Attestation d'emploi ou non emploi de salariés étrangers	Attestation d'emploi ou non emploi de salariés étrangers
Attestation sur l'honneur	Une attestation déclarant sur l'honneur que vous n'entrez dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation prévu aux articles L.2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L.2141-4 du Code de la Commande Publique
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Certificat des cotisations légales de congés	Un certificat attestant que vous vous acquittez du versement régulier des cotisations légales de congés payés et de chômage intempérie délivré par les caisses qui assurent ce service
Formulaire d'habilitation du mandataire	En cas de groupement, un formulaire d'habilitation du mandataire dûment complété et signé électroniquement par chaque cotraitant désigné dans l'offre
Liste nominative des salariés étrangers hors UE	Si vous avez embauché des salariés étrangers hors UE, hors ressortissants des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) et hors ressortissants de la Confédération Helvétique, la liste nominative de ces salariés en application de l'article D.8254-2 du code du travail. Cette liste devra indiquer la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro du titre d'autorisation de travail. Ou une attestation de non-emploi de salariés étrangers
Pouvoir de la personne habilitée	Pouvoir de la personne habilitée
Procès-verbal de la réunion du comité	Dans le cas où votre entreprise emploie au moins 50 salariés : le procès-verbal de la réunion du comité consacrée à l'examen du rapport annuel relatif à la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de votre entreprise, ainsi que du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail conformément aux dispositions de du dernier alinéa de l'article L2312-27 du Code du Travail
Redressement judiciaire	Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si vous êtes en redressement judiciaire (ou une procédure équivalente régie par un droit étranger)
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, via le profil acheteur.

Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :
- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :
Tribunal administratif de Rennes
3 contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 0223212828
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Site internet : http://rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur dont l'adresse mail est la suivante : donneespersonnelles@finistere.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles :

Code de la commande publique (legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021